

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 26/10/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111014-57157-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 14 octobre 2011

**AIDES PONCTUELLES AUX PROJETS DES ASSOCIATIONS DE SPORT FÉDÉRAL
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. ALEXANDRE JOLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente (article 146) ;

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement aux associations figurant ci-après pour l'organisation de manifestations ponctuelles :

1 - Vélo Club Les Mureaux Course du Val de Seine	1 000 €
2 - VITTeam 78 Guerville La Guervilloise 2011	1000 €
SOUS – TOTAL	2 000 €

Dit que la dépense totale, d'un montant de 2 000 €, sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574 du Budget Départemental de l'exercice 2011.